



Arrêté relatif à la composition de la commission
consultative mixte interdépartementale

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.914-8, R.914-10-1 à R.914-10-3, R.914-10-8, R.914-10-20 et R.914-10-23,

Vu l'arrêté du 23 mai 2018 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Lyon,

Vu l'arrêté du 28 mars 2022 fixant le nombre de sièges de membres de la commission consultative mixte interdépartementale de Lyon ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Lyon ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif à l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Lyon organisée du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission consultative mixte interdépartementale, fixée par arrêté du 24 janvier 2023 pour une durée de 4 ans, est modifiée comme suit :

- I. Au titre des représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :
 - a) Représentants titulaires
 - Madame Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités
 - Madame Nadine Perrayon, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice du pôle organisation et performance scolaire.
 - Madame Martine Petit, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'Ain.
 - Madame Valentine Tchou-Conraux, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Loire.
 - Monsieur Nicolas Magnin, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Rhône.
 - Madame Anne Bouchut, inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Lyon Vaise.

b) Représentants suppléants

- Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice des ressources humaines de l'académie de Lyon.
- Monsieur Fabien Morin, directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille de l'académie de Lyon.
- Monsieur Matthieu Cordier, inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Jassans-Riottier.
- Monsieur Alexis Charré, inspecteur de l'éducation nationale adjoint 1^{er} degré à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire.
- Madame Nathalie Martin, adjointe au directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille de l'académie de Lyon.
- Madame Sandra Bladenas, adjointe au directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille de l'académie de Lyon.

II. Au titre des représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Madame Pascale Orecchioni, professeure des écoles à l'école Notre Dame de Bellecombe à Lyon 6^{ème} (FEP CFDT).
- Madame Audrey Guichard, professeure des écoles à l'école Jayol à Saint Just Saint Rambert (FEP CFDT).
- Madame Véronique Bizouard, professeure des écoles à l'école Saint Roch à Feyzin (FEP CFDT).
- Madame Annick Rage, professeure des écoles à l'école Sainte Ursule à Lyon 5^{ème} (SPELC).
- Madame Valérie Rousson, professeure des écoles à l'école Sainte Clémence à La Ricamarie (SPELC).
- Madame Céline Guillot, professeure des écoles à l'école Saint Maurice à Lyon 8^{ème} (CFTC).

b) Représentants suppléants

- Madame Sauce Agnès, professeure des écoles au collège Notre Dame de Bel Air à Tarare (FEP CFDT).
- Madame Carole Bolomier, professeure des écoles à l'école Notre Dame à Bourg en Bresse (FEP CFDT).
- Madame Patricia Sacco-Sanchez, professeure des écoles à l'école Vincent Serre à Tassin-la Demi-Lune (FEP CFDT).
- Madame Claire Voutsinos-Svilarich, professeure des écoles à l'école Saint Joseph à Bourg en Bresse (SPELC).
- Madame Corinne Wagner, professeure des écoles à l'école Notre Dame des Fontaines à Saint Fons (SPELC)
- Madame Céline Rigollet, professeure des écoles à l'école Jeanne d'Arc à Bourg-en-Bresse (CFTC).

Article 2 : Les représentants des chefs d'établissement d'enseignement privés sous contrat, membres de la commission consultative mixte interdépartementale sont désignés ainsi qu'il suit :

a) Représentants titulaires

- Madame Myriam Saintebarbe, cheffe d'établissement, école Jeanne d'Arc à Genas (SNCEEL).
- Monsieur Pierre Souche, chef d'établissement, école Saint Joseph à Tassin-la-Demi-Lune (SNCEEL)
- Monsieur Laurent Merley, chef d'établissement, école Saint Jean Louis Bonnard à Saint Etienne (SYNADEC)
- Madame Sandra Binazet, cheffe d'établissement, école Saint Louis Notre Dame à Saint Chamond (SYNADEC)
- Madame Margaret Bartier, cheffe d'établissement, école Sainte Marie à Saint Didier sur Chalaronne (SNCEEL-SYNADEC).
- Madame Kristel Favre, cheffe d'établissement, école Saint Pierre Chanel à Attignat (SPELC).

b) Représentants suppléants

- Madame Anna Iszraelewicz, cheffe d'établissement, école Jeanne d'Arc à Décines (SNCEEL- SYNADEC)
- Madame Séverine Franchi, cheffe établissement, école la Rédemption à Lyon 6ème (SNCEEL- SYNADEC)
- Madame Annick Prenat, cheffe d'établissement, école Sainte Marie à Saint Etienne (SYNADEC)
- Madame Nadine Cisek, cheffe d'établissement, école Fayol à Saint Just Saint Rambert (SYNADEC)
- Madame Françoise Vanel, cheffe d'établissement, école Le curé d'Ars à Saint-Etienne (SPELC).

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Lyon, 24 avril 2025

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie,



Olivier Curnelle